REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Enseignement secondaire II
Ecole de commerce et de culture générale Aimée-Stitelmann

FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR LES ÉPREUVES À REFAIRE

1. À REMPLIR PAR L'ÉLÈVE ET À REMETTRE AU RESPONSABLE DE GROUPE OU À DEPOSER AU SECRETARIAT, DÈS SON RETOUR À L'ÉCOLE AVEC LES PIÈCES JOINTES

NOM (en majuscules) : ..... Classe : .....

Prénom : .....

Epreuve manquée : ..... Date épreuve : .....

Enseignant de discipline : ..... RG : .....

Signature de l'élève : ..... Date du jour : .....

➔ ***L'élève présente ce bulletin au responsable de groupe dès son retour à l'école.***

2. À REMPLIR PAR LE RESPONSABLE DE GROUPE ET À REMETTRE AU MAÎTRE DE DISCIPLINE

L'élève susmentionné·e a présenté :

- ❑ Un certificat médical
- ❑ Une excuse jugée valable, signée par le·la responsable légal·e (ou par lui-même/elle-même s'il/si elle est majeur·e).
- ❑ Il/elle est autorisé·e à rattraper l'épreuve.
- ❑ Il/elle n'est pas autorisé·e à rattraper l'épreuve.

Nombre d'autorisations par année

1ère autorisation	2e autorisation

Validation Direction

Nom et Prénom du responsable de groupe :.....

Signature :..... **Date :** .....

3. À REMPLIR PAR LE MAÎTRE DE DISCIPLINE QUI INFORME L'ÉLÈVE DE LA DATE DU RATTRAPAGE DE L'ÉPREUVE

La durée totale de la session des épreuves à refaire est de **160 minutes**.

- ❑ L'élève susmentionné·e est dispensé·e de l'épreuve
- ❑ L'élève susmentionné·e rattrapera son épreuve samedi (date) : ..... à 7h55

  Après 7h55, la porte latérale de l'école sera fermée à clé et l'accès au bâtiment ne sera plus possible.

Durée de l'épreuve : ..... (maximum 95 minutes)

(Temps supplémentaires pour les élèves à besoins spécifiques inclus)

Document(s) autorisé(s) : .....

L'élève/l'apprenti.e est tenu.e de s'informer via les canaux habituels : site de l'école, liste affichée des élèves convoqués, ou autres moyens (mail de l'enseignant.e, téléphone, etc.)de confirmation estimé.

Une pièce de légitimation (carte d'élève ou pièce d'identité) est obligatoire pour être accepté·e.

À COCHER UNIQUEMENT PAR LE MAITRE EN CHARGE DE LA SURVEILLANCE	**À COCHER UNIQUEMENT PAR LE RESPONSABLE DE GROUPE**
❑ Élève présent·e ❑ Élève absent·e	Certificat médical remis dans les délais : ❑ Oui ❑ Non

Voir verso

4. À REMPLIR PAR LE MAÎTRE DE DISCIPLINE QUI INFORME L'ÉLÈVE DE LA DATE DU RATTRAPAGE DE L'ÉPREUVE

❑ L'élève susmentionné·e est dispensé·e de l'épreuve

❑ L'élève susmentionné·e rattrapera son épreuve samedi (date) : ..... à 7h55

Après 7h55, la porte latérale de l'école sera fermée à clé et l'accès au bâtiment ne sera plus possible.

À COCHER UNIQUEMENT PAR LE MAITRE EN CHARGE DE LA SURVEILLANCE

❑ Élève présent·e ❑ Élève absent·e